



STATUT :
ADOpte EN
CONSEIL DU
29/11/2017

**CONSEIL MUNICIPAL,
SESSION EXTRAORDINAIRE**

14 au 18 Août 2017

PROCES-VERBAL

Date de la convocation 26 Juillet 2017	Le Conseil municipal, légalement convoqué par sa Présidente, Mme DAVIDSON Pulchérie, s'est réuni en session ordinaire d'une durée de 4 jours, sous la présidence de celle-ci. Étaient également présents, le Maire, M. KOLO Frijof, et son 2 nd adjoint, en charge des finances.
Date de session 14 au 18 Août 2017	Présents (09) (P) : procuration sans mandat de vote
	DAVIDSON Pulchérie FANOINA Solo André (P) HAJASON Alfred IAMA Tianarisoa JAFARA MOUMINY ALY GAYA RATSIMBAZAFY Calixte RAZANAMINO L. Tantely RAZAFIMANJARY Joseph <u>Absents non excusés</u> : (02) HANJOVAKO Christian, RAKOTOMALALA Irma H.
	<u>Autres participants</u> : Félix, agent comptable CLAUDE Christian, chef du service Financier

OUVERTURE DE LA SESSION

Après les mots de bienvenue, la présidente procède au décompte des participants. Il fait apparaître : 08 présents et une procuration ; 2 absences non excusées.

Constatant le quorum (9/11), désormais fixé à 6, suite au décès de M. RAKOTONIRINA Fredy Gaston, la Présidente déclare la séance ouverte. Le Conseil peut, en conséquence, valablement délibérer.

1. DISCUSSIONS ET ECHANGES SUR L'ACTUALITE

1.1. Absences répétées et non excusées en session

Il est fait état de l'absence de Mme RAKOTOMALALA Irma, dont la dernière participation aux sessions du Conseil remonte à juin 2016. Si elle s'est faite excusée lors des séances d'août et décembre 2016, elle n'a pas manifesté

d'intérêt pour les 3 dernières sessions (mars, juin, août 2017). Dans ces circonstances, la Présidence demande à l'Assemblée son avis, qui préconise la mise en application des procédures fixées par la Loi 2014-020 et le RI.

1.2. Nuisance sonore et pollution de l'air

La Présidente informe avoir été saisi de la nuisance sonore, pollution et autres troubles de voisinage qu'occasionnent depuis plusieurs semaines de puissants groupes électrogènes, utilisés à des fins commerciales par les opérateurs chinois pour décortiquer l'arachide. Ces derniers louent des installations (hangar, cour) à des entrepreneurs locaux (7) et au camp de l'armée situé près de l'aéroport, pour stocker et transformer leur production avant écoulement vers Tana ou à l'export.

Les riverains se plaignent de l'utilisation, sans limite horaire, des générateurs. En particulier ceux situés dans les FKT d'Antsimahavao kely et be, où 5 machines au moins opèrent en quasi continu ; et ce malgré une descente effectuée sur le terrain par une délégation composée de la CUM, de la Région et de la Préfecture.

Elle explique s'être également rendue sur 3 sites et montre à l'Assemblée les photos qu'elle y a prises. Et de décrire les conditions indignes de travail (enfants, inhalation directe de la poussière, absence d'équipements acoustique et masque). Les élus évoquent les problèmes pulmonaires causés par l'inhalation de poussières des coques et autres pellicules d'arachide et de signaler que ces pollutions concernent également les décortiqueuses de riz et de maïs.

Il est proposé de prendre une délibération visant à encadrer les horaires (du lundi au samedi 7h30-12h30 et 13h30-19h30), qu'il conviendra d'étendre aux autres productions dès lors que des générateurs sont utilisés.

Cette résolution sera soumise à délibération

1.3. Affaire Croix-Rouge contre CUM

Rappel : le Préfet, dans un courrier adressé au Maire, est revenu sur le visa qu'il avait accordé, en sa qualité de contrôleur de légalité, sur la délibération N°DCM2016-12-01 du 6 Décembre 2016, portant réintégration dans le patrimoine communal d'un terrain mis à disposition de la Croix-Rouge dans les années 80, situé à Morondava-centre. Malgré les protestations formalisées envoyées au Préfet et les lettres d'opposition transmises notamment au Ministre de l'aménagement et du territoire, la plainte transmise au Procureur, une lettre déposée par huissier à la Mairie fait état de la vente définitive du terrain à la Croix-Rouge, accordée le 23 juin par le Préfet.

Le Maire indique que le dossier suit son cours.

1.4. Autres

→ Le Maire informe de :

- La construction imminente d'une université publique à Morondava à Bemokijy. L'établissement sera rattaché à l'Université de Toliara mais les spécialités qui y seraient dispensées ne sont pas encore définies.
- Différentes promesses de dons
 - un nouveau camion pompier offert par la sté AGRIAF-Madagascar, basée à Ankilizato et promoteur du projet de centrale hydroélectrique sur le canal de Dabara. Le transport du véhicule sera gracieusement pris en charge par WALEXPORT depuis le port d'Anvers jusqu'à Toamasina.
 - installation de lampadaires solaires offerts par la sté FILATEX.
 - plantation de 100 grands palmiers le long de la route digue offerts par messieurs KOLO Clément, KASSIM Bakary et PERNET Stéphane.
- De la programmation des travaux d'aménagements et de réhabilitation de la semaine prochaine
 - reprise des travaux d'électrification. La Présidente demande au Maire d'établir un calendrier d'intervention à diffuser dans les médias de manière à informer le public.
 - raccordement par la JIRAMA des latrines de Nosy kely au réseau.
 - Autres : voir document remis en séance par l'Adjoint à l'aménagement

→ Plan d'urbanisme directeur (PUDi) et détaillé : la Présidente rappelle que le PUDi est un outil décisionnel de planification spatiale et physique qui permet d'aménager de façon harmonieuse et cohérente le territoire. Il facilite également l'élaboration de stratégies d'aménagement et des règles d'urbanismes. Elle précise que le document d'aménagement dont dispose la CUM est un Plan simplifié d'urbanisme, élaboré en 2005 et mis à jour en 2015.

Concernant le PUDi, l'appel à manifestation d'intérêt en vue de sa révision lancé en août 2016 et piloté par le M2PAT. n'a pas abouti.

Suite à des discussions qu'elle a eu en juin dernier avec une délégation d'ONU Habitat en visite dans la ville, l'organisation a fait savoir qu'elle était prête à soutenir financièrement la réactualisation du PUDi et la

réalisation du Plan d'urbanisme détaillé, sous réserve d'en faire la demande. Elle transmet la proposition à l'Assemblée.

Cette résolution sera soumise à délibération

2. MODIFICATION DU DEROULEMENT DE LA SESSION ET ADOPTION DU PROJET D'ODJ

La Présidente rappelle aux participants que le 15 août étant férié, le Conseil ne siégera pas ce jour-là et reprendra ses travaux le 16 pour s'achever au 18 août.

Pour répondre à la demande du Maire d'une part ; suite aux différentes discussions ayant eu lieu notamment au sein des commissions d'autre part et compte-tenu des informations relatives à l'actualité survenue ces derniers mois, enfin ; la Présidente suggère de rajouter de nouveaux points à l'ordre du jour, nécessitant des avis et délibérations. Ils concernent :

- a) La création et composition du comité de pilotage et du comité scientifique & technique du projet « aménagement du littoral »
- b) L'identification des projets à soumettre au financement du FDL, doté d'un crédit de 15 M Ar/commune au titre de l'année 2017 ;
- c) La création d'une radio locale, exploitée par la CUM ;
- d) La réalisation du PUDi et du plan détaillé dont le financement serait pris en charge par UN Habitat ;
- e) Une demande de virement de crédits à l'intérieur du chapitre 601 - BP 2017, suite à l'insuffisance de crédits disponibles de la ligne 6011 pour régler le salaire du personnel permanents ;
- f) La mise en place de réglementations pour encadrer l'utilisation à des fins professionnelles des groupes électrogènes ;
- g) La modification de l'organigramme fonctionnel de l'Exécutif ;
- h) Le recrutement de personnels pour renforcer les missions de contrôle (police municipale et urbaine) ;
- i) L'octroi de subvention aux fonkontany ;
- j) Création de nouvelles taxes et contributions diverses ;
- k) L'installation de kiosque en dur au profit de 15 occupants exerçant des activités commerciales sur la voie publique devant l'EPP de Namahora ;
- l) Modification de la délibération relative au code d'hygiène sur la commercialisation de la viande de porc.

Ces éléments sont soumis à l'avis de l'Assemblée :

Approuvés à l'unanimité (8/8 voix)

3. APPROBATION DU PV DE LA SESSION ORDINAIRE OBLIGATOIRE DE MARS 2017

La Présidente, après avoir demandé à l'assistance les éventuelles remarques et modifications à apporter au projet de PV, soumet le document au vote.

Approuvé à l'unanimité (8/8 voix)

4. RAPPORT DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

4.1. Commission communication & affaires internationales

Rapporteur : Pulchérie DAVIDSON

❖ Coopération régionale avec la Région Réunion

La Présidente informe que les outils de gouvernance de gestion et du suivi du projet (comités de pilotage et scientifique et technique) ont été installés le 2 août avec la participation d'une délégation de 3 personnes de la RRéunion. Des visites de terrain sur les 4 Fkt concernés ont également eu lieu. La signature des conventions se déroulera à La Réunion. Un point focal chargé d'assurer le rôle d'interface et de relais sur les activités est recherché. Cette personne ressource sera missionnée par le projet.

S'agissant des deux outils de gouvernance, le SG de la Préfecture a recommandé de prendre une délibération relative à leur création et à la composition des membres, afin de sécuriser juridiquement les décisions qui y seront adoptées.

Cette résolution sera soumise à délibération

❖ Création d'une école hôtelière avec l'association canadienne « cuisiniers sans frontières »

La Présidente fait part de ses discussions en cours avec d'une part l'un des ambassadeurs de bonne volonté de la CUM, le Chef Jean-Louis THEMISTOCLE, président de l'association citée ; et d'autre part avec Eléa CHAVANT, une mécène qui pourrait mettre à la disposition du projet son terrain situé en face de la passe de Bétania.

❖ Création d'une station radiophonique municipale

Plusieurs élus font part de leur indignation sur la manière dont le journaliste Tefy, animateur à la station RFM, traite les informations relatives à la Commune, lesquelles relèvent d'avantage du règlement de compte personnel, de la médisance voire de l'information calomnieuse.

La Présidente rappelle que suite à plusieurs plaintes similaires de traitement partisan de l'information, le Conseil avait invité l'animateur à participer à une session en juin, invitation à laquelle Téfy n'a pas répondu.

Le Maire regrette le mauvais état d'esprit qui anime cette radio, surnommé Radio Fangnaratia any Morondava, qui jette en permanence du discrédit sur les actions de la municipalité. L'idée de lancer une station de radio municipale afin de disposer d'un « contre-pouvoir », émerge dans les discussions. Considérant le rôle essentiel que peut jouer ce média en matière d'information sur les services publics et d'éducation citoyenne, la Présidente soutient cette proposition.

Cette résolution sera soumise à délibération

4.2. Commission Développement économique & tourisme

Rapporteur : RAZAFIMANJARY Joseph

❖ Affaire Bleu soleil :

Rappel : la gérante du restaurant a réalisé une extension non autorisée d'une aire de jeux pour enfants. Le Maire demande l'appui du Conseil pour engager des procédures en vue de démolir cette nouvelle construction illicite. Le Conseil lui a recommandé de s'entourer de toutes les précautions d'usages (constat par huissier et avis de démolition) avant de lancer toute opération en ce sens.

Entretemps, la Présidente s'est rendue sur site, avec le conseiller Louis Joseph, pour constater de visu les installations et échanger avec la gérante. D'où cette proposition de l'entendre pour disposer de sa version des faits, voire trouver des solutions médianes.

En l'absence excusée du président de la commission, la Présidente propose le report de l'audition de la gérante de Bleu Soleil, à la session prochaine.

Approuvée à l'unanimité (7/8 voix)

4.3. Commission Développement humain

Rapporteur : MOUMINY ALY GAYA

❖ CSB II :

- Gratuité des frais de consultation. Le Maire informe que le dispositif sera opérationnel à partir du 15 Août, date de prise de fonction de Mr BORA Elien au poste de dispensateur ;
- Fonds d'équité. Le Maire fait savoir que les relevés des mouvements bancaires des trois dernières années relatifs au compte ne sont pas encore disponibles.

4.4. Commission Administration Générale, Finances & Appel d'offres

Rapporteur : Pulchérie DAVIDSON

En l'absence du Président HANJOVAKO, la Présidente du Conseil se propose d'animer la commission de travail.

4.4.1. Administration Générale

❖ Dénomination des rues et édifices publics :

L'Assemblée commente et se félicite des cérémonies de baptême des rues, qui se sont déroulées le 15 août. M. MOUMINY dépose de nouvelles propositions.

❖ Création d'un service communal d'enregistrement des réclamations :

La Présidente invite l'Assemblée à consulter la fiche transmise avec la convocation sur la mise en place de ce service. Et d'expliquer les motifs qui l'ont conduite à proposer ce projet qui va au-delà de l'enregistrement des réclamations. Ce service se veut être également un outil de mesure de la satisfaction des usagers.

Cette résolution sera soumise à délibération

❖ Habitats-urbanisme

Occupation des voies publiques

→ Mme Bastide a demandé au Maire de pouvoir régulariser son occupation non autorisée sur la voie publique au lieu-dit rue de la plage.

→ La directrice de l'EPP de Namahora a demandé l'installation de kiosque en dur au profit de 15 occupants exerçant des activités commerciales sur la voie publique, située devant l'EPP de Namahora. Après discussions et éléments apportés au Conseil, il est recommandé de réaliser ces installations derrière la clôture de l'EPP, à charge pour elle de prendre attache auprès des autorités compétentes.

Cette résolution sera soumise à délibération

4.4.2. Finances & Budget

❖ Identification des projets à soumettre au FDL 2017 (fonds de développement local)

Le Maire expose que le FDL 2017 est doté d'un budget de 15 M Ar/commune. Il précise que ce fonds, en baisse de moitié par rapport à l'année dernière (200 M Ar pour les 6 communes bénéficiaires), est destiné à contribuer au développement socio-économique des communes et à l'amélioration des conditions de vie de la population. Après échanges et discussions, il est proposé de retenir deux projets en les hiérarchisant par ordre de priorité : la construction d'un radier long de 8 m depuis le croisement dit « épicerie Zoher » vers le pont dit Razafipanilo ; et l'installation de barrières de sécurité pour les scolaires et piétons à l'entrée de la route menant vers le lycée St Paul, Namahora.

Cette résolution sera soumise à délibération

❖ Insuffisance de crédits pour régler le salaire du personnel permanents ;

L'Exécutif par la voix de l'adjoint en charge des finances, appuyé par celle de l'agent comptable, signale que la ligne budgétaire 6011, destinée à régler le salaire des permanents va s'avérer insuffisante. Il demande l'autorisation d'effectuer un virement de crédits d'une somme de 9 M Ar. depuis la ligne 6012 – personnel non permanent – afin d'abonder la ligne déficitaire. La Présidente demande à faire des vérifications réglementaires au préalable.

Après contrôle, elle confirme que le Décret n° 2015 – 959 relatif à la gestion budgétaire et financière des Collectivités Territoriales Décentralisées prévoit et autorise le transfert de crédits à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire. Ici, le chapitre Charges du personnel (601) pour un virement au profit de la ligne 6011 à partir de la ligne 6012. La demande est donc recevable.

Cette résolution sera soumise à délibération

❖ Examen du BP 2018

L'Exécutif remet en séance le projet de BP 2018, lequel fait apparaître un montant de 1 462 980 000 Ar.

La Présidente déplore une fois de plus la remise de documents en séance, qui ne permet pas aux élus d'étudier les éléments dans de bonnes conditions. Elle signale la présence, dans le document remis, de plusieurs coquilles grossières ; regrette l'insuffisance de données comparatives par rapport à l'année précédente comme le taux de réalisation et d'engagements ; constate l'absence d'éléments importants comme la note de présentation ou un rapport bref et synthétique sur les orientations budgétaires proposées ; s'interroge sur les annexes manquantes qui auraient permis aux élus de mieux apprécier les éléments (présentation de la CUM, état des effectifs...).

Après une lecture fastidieuse par l'Exécutif et une analyse par grands postes des dépenses, le débat s'engage autour des taxes et recettes fiscales, des conditions de leur collecte et de la pertinence de certaines redevances.

❖ Débat sur les orientations budgétaires

La Présidente fait savoir qu'elle aurait aimé un budget plus ambitieux et plus audacieux, qui ne se contente pas uniquement de régler du fonctionnement. Au fil des discussions, l'Assemblée découvre avec étonnement la fixation du montant de certaines redevances, de leur pertinence quant à leur contribution aux recettes communales. A l'exemple des perceptions journalières de 400 Ar à 500 Ar notamment et du faible nombre de redevables ciblés (marchands de rues autorisés à opérer sur les voies publics comme les cash-point ou autres vendeurs de fripes...); au détriment de leviers mobilisateurs de recettes comme les amendes et contraventions pour infractions (code de la route, permis de construire, insalubrité, lutte contre le bruit, pollution...). Selon elle, ces mesures auraient pour but non seulement de lutter contre toutes les formes d'incivilités mais également de renforcer les ressources financières communales.

Par ailleurs, et ainsi que la Loi le permet au titre des « autres taxes locales sur les services », et afin d'inscrire le citoyen dans une dynamique de responsabilisation, émerge l'idée de créer une nouvelle contribution, baptisée « contribution citoyenne de solidarité au territoire ».

→ **Focus sur la contribution citoyenne de solidarité au territoire et à la cohésion sociale :**

Il s'agit de mettre en place un système de financement forfaitaire, collectif, solidaire et totalement transparent qui vise à promouvoir une politique de cohésion territoriale et à améliorer les conditions de vie de la communauté. Cet effort, sollicité du citoyen redevable devenu contribuable, doit être regardé dans le cadre d'une vision globale et objective, au regard des programmes d'équipements à réaliser, des défis à relever et des enjeux d'une commune urbaine de plus de 100 000 hab. S'agissant de son champ d'application, il pourrait

s'inspirer de la taxe de résidence. Le montant de la contribution est fixée à 1 000 Ar /mois/résident âgé de 21 ans et plus ; son recouvrement est assuré par le président du FKT, selon une fréquence hebdomadaire, au profit de la Commune.

→ **Focus sur la subvention aux FKT :**

Pour être en conformité avec les obligations de la Commune, il est proposé d'allouer au FKT et chefs FKT une subvention mensuelle proportionnelle au nombre d'habitants, fixée comme suit :

- FKT < 2 000 hab 100 000 Ar
- FKT < 5 000 hab. 200 000 Ar
- FKT > 5 001 hab 300 000 Ar

Ces résolutions seront soumises à délibération

❖ Révision des barèmes des amendes et contraventions

Suite aux nombreux actes d'incivilités et infractions commises sur les voies publiques, il est suggéré de revoir totalement la politique municipale en matière de contrôle, répression et sanctions.

→ **Focus sur les cyclopoisses :**

L'Exécutif, par la voix de Christian CLAUDE, indique que le nombre de cyclopoisse en situation régulière inscrit dans le fichier communal est de 509. Or, le faible coût d'investissement de cet outil (1,5 M FMG) a favorisé son explosion conduisant à une inflation sur les prix (6,5 M FMG) tout en maintenant une bonne rentabilité (6 à 7 mois). Ce mode de transport a envahi de manière anarchique et incontrôlée les voies, provoquant de nombreux accidents de la route. Après discussions, il est proposé de mettre en œuvre une politique suffisamment agressive et dissuasive qui limitera naturellement le nombre de cyclopoisse.

Ainsi il est proposé d'accorder un délai de 3 mois (jusqu'au 1^{er} décembre 2017) au propriétaire de cyclopoisse pour retirer de manière volontaire leur véhicule en situation informelle. Au-delà de cette date, tout cyclopoisse informel en état d'infraction sera systématiquement détruit. Il appartient à l'Exécutif de communiquer et diffuser le plus largement possible cet avis et ce dès le 1^{er} septembre.

Type d'infractions	Montant de l'amende (Ar)	Autre
Applicable à tous véhicule transportant des biens ou des personnes à titre onéreux		
<i>Surcharge</i>		
- Charrette à bras : 150 kg max	5 000	
- Cyclopoisse (2 pers max ou 150 kg max)	5 000	
- Bajaj (3 pers)	10 000	
- Bus (nombre de places assises)	25 000	
<i>Stationnement gênant ou non autorisé</i>		
- cyclopoisse	2 000	
- charrette à bras	3 000	
- particulier et taxi-ville	5 000	
- bus	10 000	
<i>Stationnement interdit</i>	5 000	
Applicable au cyclopoisse		
Circulation sans papier ou sans autorisation	100 000	Mise en fourrière 1 mois
Conduite sans plaque ou numéro	100 000	
Utilisation de fausse plaque ou duplication de plaque	100 000	Destruction à partir du 01-12-17

Ces résolutions seront soumises à délibération

❖ Mesures incitatives pour encourager chaque redevable à devenir un contribuable

L'Exécutif expose que la délibération de 2015 relative à l'IFPB (impôt foncier sur la propriété bâtie) fixe ce taux à 5% de la valeur locative du bien.

Rappel : l'IFPB s'applique aux constructions mises en location ou habitées par le propriétaire. Afin d'améliorer le taux de recouvrement, après échanges et discussions, différentes suggestions sont formulées. Elles concernent :

- la date d'émission du titre, fixée au 31 mai de l'année N+1;
- des remises sur titre pour inciter le paiement en avance : - 2% de remise si le règlement se fait avant le 15 octobre minuit.
- l'application de majoration de retard : +10% si paiement entre le 15 nov et le 31 déc ; + 20% si paiement s'effectue entre le 1^{er} janvier et le 30 mars de l'année N+1 ; + 50% si paiement entre le 1^{er} avril de l'année N+1 et la date d'émission du nouveau titre ;

Il conviendra de s'assurer de la pertinence de ces propositions auprès de la Direction Régionale des impôts

Ces résolutions seront soumises à délibération

4.4.3. Ressources humaines

L'Exécutif indique que l'état des effectifs à fin juillet est de 80 agents (contre 81 en juin), suite au départ du Directeur de cabinet, dont le poste sera supprimé de l'organigramme.

❖ Point sur le licenciement des 10 agents

Le Maire indique être en attente de la confirmation du jugement du Tribunal en vue d'indemniser les 10 agents licenciés en 2016.

❖ Affectation d'un agent communal au CSB II

Le Maire indique que la prise de fonction de Bora Elien au poste de nouveau dispensateur, prévu au 1^{er} juillet, a été repoussé au 15 août 2017.

❖ Recrutement, redéploiement des agents et modification de l'organigramme

Certains élus signalent le comportement inapproprié de certains agents dans l'exercice de leur mission, qui nuit à l'image de l'administration communale. Après échange, l'Assemblée demande à l'Exécutif d'opérer des recadrages et à un redéploiement de son personnel en concordance avec les capacités et mission de chacun. La Présidente fait remarquer qu'il devient urgent de recruter un secrétaire général ou un directeur général des services pour restructurer la machine communale. Elle rajoute qu'il va falloir également anticiper sur les besoins en ressources humaines afin de les mettre en adéquation à la fois par rapport aux dotations en équipements (camions pompiers), à la nouvelle politique préconisée en matière de police urbaine, le lancement de nouveaux services (espace citoyen) et l'inscription de ceux-ci au BP 2018.

Ces nouveaux éléments vont influencer sur l'organisation administrative qui en voit son organigramme modifié, dont un projet est discuté en séance.

Ces résolutions seront soumises à délibération

5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Il est convenu de réajuster le montant des différents postes et lignes du projet de BP 2018 afin de le mettre en conformité avec les décisions prises pour mobiliser d'avantage de ressources fiscales. Sous réserve de ces modifications, le BP 2018 est :

Approuvé à l'unanimité (7/8 voix).

6. APPROBATION DES PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

Après avoir entendu les différents rapports issus tant des commissions de travail concernés que de l'Exécutif et suite aux discussions, les résolutions suivantes sont soumises au vote :

SYNTHESE DES RESOLUTIONS ET DECISIONS DE LA SESSION ORDINAIRE OBLIGATOIRE DU 14 AU 18 AOUT 2017				
Objet		Avis		
		favorable	défavorable	Abstention
Délibérations				
1.	Utilisation de la dotation FDL 2017 - Construction d'un radier de 8 m de long vers le pont de Zafipaniilo jusqu'au croisement dit épicerie Zoher - Installation de barrière de sécurité pour piétons sur la route menant vers, le lycée St Paul, Namahora	8	0	0
2.	Création d'une radio locale exploitée par la CUM	8	0	0
3.	Réactualisation du PUDi et réalisation du Plan d'urbanisme détaillé avec le soutien d'ONU Habitat	8	0	0
4.	Virement de crédits à l'intérieur du chapitre 601 - BP 2017, suite à l'insuffisance de crédits disponibles de la ligne 6011 pour régler le salaire du personnel permanents ;	8	0	0
5.	Cadre règlementaire sur l'utilisation à des fins professionnelles des groupes électrogènes	8	0	0
6.	Création d'un espace citoyen	8	0	0
7.	Modification de l'organigramme fonctionnel de l'Exécutif	8	0	0
8.	Recrutements pour renforcer des missions de de contrôle (police municipale et urbaine) et de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption (espace citoyen)	8	0	0
9.	Fixation du montant des subventions allouées au FKT	8	0	0
10.	Mise en place d'une contribution financière citoyenne	8	0	0
11.	Révision des barèmes des amendes et contraventions	8	0	0
13.	Modification de la délibération relative au code d'hygiène sur la commercialisation de la viande de porc.	Ajourné		
14.	Approbation du BP 2018	Favorable sous réserve des modifications		
15.	Création des instances de gouvernance du projet aménagement littoral et installation de leurs membres	8	0	0
Décisions				
1.	Modification de l'ODJ et du déroulement de la session	8	0	0
2.	Approbation du PV de la session de Juin 2017	8	0	0
3.	Mise en place des mesures incitatives pour recouvrer l'IFPB	Favorable sous réserve de l'avis DRI		
4.	Installation de kiosques en dur au profit de 15 occupants exerçant des activités commerciales sur la voie publique devant l'EPP de Namahora	0	8	0
5.	Demande de Mme Bastide d'occuper la rue de la plage	0	8	0

La Présidente clôture la session à 18h30